

## **Procès verbal**

Le vendredi 05 décembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Yves ANDREUX.

Secrétaire de la séance : Jean-Charles BRIDET

**Présents** : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

**Représentés** : Pierre COUTURIER représenté par Frédéric IAMETTI

**Absents et excusés** : Kévin JUILLARD

### **Ordre du jour** :

Approbation du procès-verbal du 07 novembre 2025

### **Délibérations** :

1- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

2- CDG 71 : adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le centre de gestion de Saône et Loire

### **La vie communale** :

1- Point sur les travaux du parvis de la mairie

2- SIVOM - problème de relationnel au sein du RPI

3- Bulletin municipal

### **1. Délibérations du conseil** :

CDG 71 : adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le centre de gestion de Saône et Loire (N° DE\_027\_2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de commune de Vinzelles à compter du 1er janvier 2026,

Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de : 30 € à compter du 1er janvier 2026. (Délibération adoptée)

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 (N° DE\_028\_2025)

### **Annule et remplace la délibération DE\_026\_2025 portant mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 du 05 décembre 2025**

Le Maire indique que la délibération n°DE\_026\_2025 du 05/12/2025 portant mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 doit être reprise. En effet, les calculs ont été faussés par la prise en compte deux fois de la somme de 7 200 euros, il convient de supprimer le chapitre 20 : immobilisations incorporelles.

Le Maire expose que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités, le conseil municipal est invité à l'autoriser, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexe de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026.

Total du quart des crédits ouverts : **136 450 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 136 450 euros et à signer tous les documents relatifs à l'objet ci-dessus. (Délibération adoptée)

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 (N° DE\_026\_2025)

Suite à une erreur matérielle, cette délibération a été annulée.  
Se référer à la délibération DE\_028\_2025.

## **2. La vie communale :**

### **2.1 TRAVAUX PARVIS ET RUE DE LA MAIRIE**

Au 03 novembre :

- Dallage et joints parvis 100%
- Murets pierres parvis 100% hors couverture
- Fondation muret sur parking 100% élévation en cours.
- Réglage GNT sous béton 100%.
- Travaux MBA-ZIEGER pour branchements EU rue de la mairie 100%.
- Rabotage chaussée rue de la mairie jeudi 04 décembre
- Enrobés sur chaussée le mercredi 10 décembre
- Coulage des bétons semaine 51 ; bouchardage à compter du 12 janvier pour 4 jours environ.
- Pose des pavés sur stationnement les 11-12 décembre
  
- Intervention pour les réseaux aériens fin de semaine 49.
- Pose des bornes lumineuses semaine 49-50
- Prévoir livraison des végétaux semaine 02

## 2.2 BULLETIN MUNICIPAL

Il est en cours de réalisation.

## 2.3 REPAS DES AÎNÉS

84 convives ont répondu présents. Le repas sera servi par 1001 saveurs.

## 2.4 URBANISME

PLH (Plan local de l'Habitat - Programme géré par MBA)

le PLH en cours (2019-2025) se clos. Le futur PLH (2026-20..) est en cours d'élaboration, il fixera les objectifs de création (ou réhabilitation) de logements ; prenant en compte le SCOT.

Le Maire commente :

- sont appelés objectifs les prévisions
- en 12 ans de mandat il n'y a jamais été fait référence
- il est dit que la prise en compte du SCOT va redonné vie à cette procédure
- "je reste convaincu que toute cela n'aura pas de conséquence pour notre commune".

Une première réunion PLH s'est tenue à Davayé le 25/11.

### PLU Vinzelles

Le SCOT a été adopté par le PETR, il s'impose à notre PLU qui le cas échéant devra être modifié en conséquence avant le 06/2028.

Le Maire a rencontré le PETR pour s'informer. A priori notre PLU ne devra pas être modifié (sauf choix de la commune pour autres motifs).

Il n'y aura pas de possibilité de création de nouvelles zones.

Le Maire déclare que cela n'est pas souhaitable d'une part et que d'autre part il n'y a plus de terrains disponibles.

## 2.5 SIVOM

La cession (facturée) du tractopelle à la commune de Varennes est à l'étude. Vinzelles utilise très peu ce matériel dont l'entretien est coûteux. Pour autant que de besoin, nous louerons des minipelles(ce qui est déjà le cas).

## 2.6 MBA

Les AC (Allocations de Compensation) seront reconduites en 2026.

## 2.7 ÉTAT CIVIL

Décès : 1

- M. Gérard MANTOUX est décédé le 26 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30  
Prochain conseil municipal vendredi 08 janvier 2026.



